

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
du Conseil municipal tenue le 13 octobre 2009 à 19h30
VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire Robert Beaulieu; les conseiller-ères Rodrigue Levesque, Nicole Somers, Jocelyne Bossé et Marie-Josée Thériault.

AUSSI PRÉSENT-E-S: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière, Linda Borris, secrétaire administrative et huit personnes de l'assistance.

Le Maire appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2009-146

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que **l'ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-147

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 8 septembre 2009**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-148

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que les **factures du mois de septembre 2009** des comptes ci-dessous, soient approuvées telles que présentées :

Compte général	75 194,22\$	
Salaires de septembre 2009	43 416,63\$	
Compte eau et égouts	<u>270 602,20\$</u>	
Total payé en septembre 2009	389 213,05\$	VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-149

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que les **procès-verbaux des réunions ordinaires des 8 septembre 2009 et 22 septembre 2009**, soient reçus tels que présentés, après correction de l'action sous le titre « Centre touristique de l'ancienne gare », page 4, du procès-verbal du 22 septembre 2009. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-150

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que le **procès-verbal de la réunion spéciale du 29 septembre 2009**, soit reçu tel que présenté. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2009

RÉSOLUTION 2009-151

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'étudiant Frédéric Perron** de la Polyvalente A.J.Savoie, **participe au programme stage coopératif à la Ville de Saint-Quentin**, du 28 septembre 2009 au 15 janvier 2010. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-152

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que la **soumission la plus basse, en l'occurrence celle de Yves Chouinard Inc.** au montant de 98 000\$ + TVH, pour la **construction de la fondation des nouveaux gradins**, dans le cadre du projet Rodéo/Western, soit acceptée telle que soumise. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-153

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que les **montants suivants soient radiés des comptes recevables** de la municipalité, à titre de **mauvaises créances** :

Facture 417-G	JCS Transport	18 mars 2005	4 232,67\$
Facture 439-G	JCS Transport	27 septembre 2005	454,09\$
Chèque NSF	Carol Parent / cours de natation	9 septembre 2005	40,00\$.

VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2009**RÉSOLUTION 2009-154**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que la **soumission la plus basse, soit celle de Serge Arpin Construction**, en vue de la **construction du bâtiment Rodéo/Western**, au cout* de 408 281,00\$ + tvh, soit acceptée telle que soumise. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-155

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que la **soumission la plus basse, en l'occurrence celle de Wolseley**, pour l'achat de matériaux en vue de **l'approvisionnement en eau à l'usine Groupe Savoie**, au cout* de 95 947,06\$ + tvh, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-156

Conformément à l'article 58 de la Loi sur l'urbanisme, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que le **plan de lotissement démontrant le lotissement de Carmen Simard**, en vue de **l'annexion de la parcelle 2009-A à la rue Gallant**, soit approuvé tel que soumis par l'arpenteur-géomètre Pierre Lebrun. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-157

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le **plan quinquennal de dépenses en immobilisations 2005-2009** sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence (FTE), soit modifié de sorte que le projet no 3 (aménagement d'un sentier pédestre) soit annulé et que le solde des Fonds disponibles soit **affecté au projet de construction de trottoirs sur la rue Canada pour la somme de 360 597\$**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-158

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que la **soumission d'Enseignes Pattison**, en vue de la **fabrication et de l'installation de l'arche du Parc du Centenaire**, au cout* de 17 416,61\$ + tvh, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-159

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le **Conseil approuve l'extension de l'entente initiale de l'assurance groupe de l'AFMNB**, pour une année supplémentaire, afin de permettre la sélection d'un nouveau courtier d'assurance. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-160

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le **contrat avec la compagnie Great West**, relativement à l'assurance collective des employé-e-s municipaux, **soit annulé à compter du 1^{er} novembre 2009**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-161

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'offre de la compagnie Assomption Vie**, relativement à **l'assurance collective des employé-e-s municipaux**, soit acceptée telle que présentée, incluant l'adhésion à la Corporation Consultative aux Municipalités Inc. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-162

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, qu'un **permis de colporteur soit émis, au cout* de 100,00\$,** du 23 septembre 2009 au 10 octobre 2009, pour le compte de **M. Henri Arsenault de Pigeon Hill**, en vue de la vente de homards, et ce, en vertu de l'arrêté no 07-90-03 sur les colporteurs. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2009-163

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que la **soumission de M. Guy Labrie**, au cout* de 2 238,50\$ + tvh, matériel, salaire et installation inclus, en vue de la **fabrication de mobiliers au Centre touristique de l'ancienne gare**, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NOUVELLES**RÉSOLUTION 2009-164**

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, qu'un **montant de 260 000\$** soit tiré du fonds de réserve visant les projets prévus dans l'Entente sur le fonds de la taxe sur l'essence (FTE), et soit **transféré au fonds de capital général** afin de couvrir une partie des couts* relatifs aux travaux de construction de trottoirs sur la rue Canada, et ce, tel que prévu dans le plan quinquennal approuvé pour l'utilisation des fonds du programme FTE. VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 20h13.

Suzanne Coulombe, Greffière

Robert Beaulieu, Maire

PÉRIODE DE TEMPS POUR LE PUBLIC

Suite à une première requête adressée au Conseil municipal en vue de renommer la rue « Champlain » à rue « Michaud », quelques membres d'une famille questionnent le Conseil afin de connaître* les procédures de la Ville relativement à une demande écrite et, advenant le refus à ladite demande. Par le fait même, ils informent qu'une deuxième requête est apportée au Conseil afin qu'elle soit réétudiée. Le Maire explique qu'une réponse écrite est habituellement acheminée dans les jours suivant la réunion ordinaire du Conseil, durant laquelle la requête fut étudiée. Il informe qu'une demande ne peut faire l'objet de plus de deux études, sauf s'il y a eu modification à celle-ci et, qu'une rencontre avec la Directrice générale ou le Maire est toujours possible suivant un refus à une demande.

*La Ville de Saint-Quentin applique la nouvelle orthographe de l'Académie française (www.orthographe-recommandee.info).